

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2019/27 DU 11 OCTOBRE 2019

Portant sur le renouvellement de l'adhésion à l'association des Communes Forestières

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 11 Octobre 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 03/10/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire son adhésion auprès de l'association des Communes Forestières.

Le montant de la cotisation pour l'année 2019 s'élève à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler son adhésion à l'association des Communes Forestières pour l'année 2019.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :

Et Affichage du :